



Annexe 3
Modèle d'arrêté d'agrément d'un
garde particulier

Arrêté préfectoral
Portant agrément de M./Mme ...
en qualité de garde particulier

Le PRÉFET de ... ,

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

[Selon les cas :

[VU le code de l'environnement, notamment son article R.428-25 / R.437-3-1 *[pour un agrément de garde-chasse ou garde-pêche]* ;

[Vu le code forestier, notamment son article R.224-1 *[garde des bois particulier]*;

[Vu le code de la voirie routière, notamment son article L.116-2 *[garde de la voirie routière]*

[Vu l'article 25 de la loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie *[gardes EDF]* ;

VU la commission délivrée par M./Mme (commettant) à M./Mme (garde) par laquelle il (elle) lui confie la surveillance de sa (ses) propriété(s) /de ses droits de chasse ou pêche/ du réseau routier de la commune de... *(le commettant étant le maire)*... ;

VU l'arrêté du préfet de ... en date du ... reconnaissant l'aptitude technique de M./Mme (garde).....;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er}. - M. (Mme) ...,

Né(e) le .../.../... à ...,

EST AGREE(E) en qualité de **GARDE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de M./Mme.... située(s) sur le(s) territoire(s) de la (les) commune(s) de

OU

EST AGREE(E) en qualité de **GARDE-PECHE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions relatifs à la pêche en eau douce prévues au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de pêche de M./Mme.... sur le(s) territoire(s) de la (les) commune(s) de

OU

EST AGREE(E) en qualité de **GARDE-CHASSE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévues au code de

l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M./Mme... sur le(s) territoire(s) de la (les) commune(s) de

OU

EST AGREE(E) en qualité de **GARDE DES BOIS PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte à la propriété forestière de M./Mme... située(s) sur le(s) territoire(s) de la (les) commune(s) de

OU

EST AGREE(E) en qualité de **GARDE DE LA VOIRIE ROUTIERE** pour constater les contraventions de voirie portant atteinte au domaine routier de la commune de

➤ *(ces qualités peuvent être cumulées en fonction des droits du commettant et de sa demande).*

Article 2. - La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3. - Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

Article 4. - Préalablement à son entrée en fonctions, M./Mme ... doit prêter serment devant le tribunal d'instance de

Article 5. - Dans l'exercice de ses fonctions, M./Mme ... doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6. - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7. - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de ..., ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8. - Le secrétaire général de la préfecture de ... est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à M./Mme

Le

Le Préfet
